





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-144**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233559-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER L'ALTERNANCE AUPRÈS
DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER L'ALTERNANCE AUPRÈS DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'alternance et le contrat d'apprentissage sont des mesures-phares du Plan 1 Jeune / 1 solution, mené par le gouvernement depuis 2020 dans l'objectif d'accompagner, former, et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes de 15 à 30 ans. La Ville d'Aix-en-Provence s'engage, depuis 2009, dans ce dispositif de professionnalisation pour les jeunes, avec un nombre d'apprentis au sein des services municipaux qui s'est accentué ces dernières années. 28 alternants ont été accueillis durant l'année scolaire 2022-2023, et 30 stages seront proposés pour l'année 2023-2024.

Le Repère Jeunesse / Étudiant a pour mission d'informer et d'accompagner les jeunes aixois au niveau local dans la mobilisation des mesures en faveur de l'apprentissage pour le plus grand nombre. C'est pourquoi la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique Jeunesse et des animations du Repère, réalisera, sur la période du mois de mai 2023, une opération « Mois de l'alternance » qui comportera plusieurs actions visant à valoriser ce dispositif :

- Une étape du Tour de France des Apprentis organisée par l'ANAF (Association Nationale des Apprentis de France), qui aura lieu le 4 mai 2023 au Repère Jeunesse / Étudiants. L'opération permettra aux jeunes souhaitant s'orienter vers l'alternance d'être accompagnés individuellement et gratuitement par des experts de l'orientation et de l'apprentissage, le temps d'une journée, afin d'améliorer leur employabilité. Ils auront la possibilité de travailler

leur projet professionnel, d'améliorer leur CV et leurs lettres de motivation, leur technique de recherche de formation et de contrat, leur expression orale ou encore de préparer leurs futurs entretiens d'embauche. Les deux Centres de Formation des Apprentis d'Aix-en-Provence et la Mission Locale seront partenaires de cette action.

- Le deuxième Forum de l'Alternance, co-organisé par le Repère et la Mission Locale du Pays d'Aix qui aura lieu comme l'édition précédente à la Manufacture, rassemblera les partenaires de l'apprentissage proposant des formations et des offres de stages. Cette action se déroulera sur la journée du 31 mai 2023. L'an dernier, le Forum de l'Alternance comptait 40 stands et avait rassemblé 300 jeunes. Les objectifs de cette opération sont de faciliter les relations entre les futurs apprentis et les entreprises, en permettant la prise de contact directe; faciliter le recrutement de Bac + 1 à Bac + 5 pour la rentrée 2023-2024; permettre aux partenaires de l'alternance et l'accompagnement à la vie professionnelle du territoire de se faire connaître.

- Enfin, durant le mois de mai 2023, L'association « Une Image pour Tous » proposera une action de vide-dressing spécial recrutement, afin de compléter l'offre de préparation à l'obtention d'un lieu de stage: travail sur le savoir-être, ateliers de conseil en image et communication, possibilité d'acheter à bas prix des vêtements pour les entretiens ou les jurys.

Il est proposé de verser une subvention de 1500 € à l'association afin de réaliser cette action d'accompagnement pour les jeunes.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la somme de 1 500 € à l'association « Une Image pour Tous » ;
- **DIRE** que la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1830 (23 65748 932) «Mission Vie Étudiante – Subventions - Participations» qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-144 - ACTIONS JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE AFIN DE VALORISER
L'ALTERNANCE AUPRÈS DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION-

Présents et représentés : 54
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

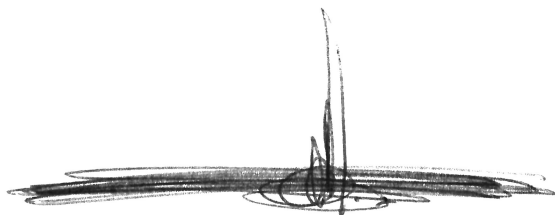
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»